

YUKON

CANADA

COMMISSIONER'S ORDER 2016/12

GOVERNMENT ORGANISATION ACT

YUKON ACT (CANADA)

On the advice of the Premier and pursuant to section 8 of the *Yukon Act* (Canada), and paragraph 2(1)(b) and section 2.2 of the *Government Organisation Act*, the Commissioner orders

JEANIE DENDYS

is appointed as a member of the Executive Council with responsibility as

Minister of Tourism and Culture;

Minister responsible for the Workers' Compensation Health and Safety Board; and

Minister responsible for the Women's Directorate.

Dated at Whitehorse, Yukon,
December 3, 2016.

YUKON

CANADA

DÉCRET DU COMMISSAIRE 2016/12

LOI SUR L'ORGANISATION DU
GOUVERNEMENT

LOI SUR LE YUKON (CANADA)

Sur l'avis du premier ministre et conformément à l'article 8 de la *Loi sur le Yukon* (Canada), et à l'alinéa 2(1)b) et l'article 2.2 de la *Loi sur l'organisation du gouvernement*, le commissaire ordonne :

JEANIE DENDYS

est nommée membre du Conseil exécutif et assume les responsabilités suivantes :

ministre du Tourisme et de la Culture;

ministre responsable de la Commission de la santé et de la sécurité au travail;

ministre responsable du Bureau de promotion des intérêts de la femme.

Fait à Whitehorse, au Yukon,
le 3 décembre 2016.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon